

26 sep 2008 -10:47

Appartient à Conseil des ministres du 26 septembre 2008

Santé publique

Dispositions diverses en matière de santé

Dispositions diverses en matière de santé

Sur proposition de Mme Laurette Onkelinx, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, le Conseil des ministres a approuvé en deuxième lecture un avant-projet de loi portant des dispositions diverses en matière de santé.

L'avant-projet contient des mesures relatives aux matières suivantes :

- les médicaments,
- les soins aux malades chroniques,
- la responsabilité des prestataires de soins,
- la réforme du statut des médecins-conseil,
- les montants de référence,
- le personnel infirmier,
- l'aide médicale urgente,
- les commissions médicales,
- des dispositions relatives à la loi sur les hôpitaux,
- des autres dispositions techniques relatives à différents chapitres de la loi Inami.

Vous trouverez plus d'informations dans le communiqué attaché ci-contre.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>